

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal du 01^{er} octobre 2026**

L'an deux mil vingt-six, jeudi premier octobre à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le 24 septembre 2026 se sont réunis à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents sous la présidence de Monsieur Sébille, Maire, Mmes Célard, Charbonnier, Gicquel, Guillou, Kéryjaouen, Leclerre,, Lecomte-Durouil, Le Floch, Marroi, Pasquier, Perrin, Rebout et MM. Berthe, Célard, Duranton, Groyer, Hazo, Le Douairon, Pédron, Mouaci, Ogier, Oudar, Rigault, Roudaut, Thébaut, Valiente,

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Le Cadre à Monsieur Thébaut

M. Morio à Mme Marroi

M. Guilbaud à M. Sébille

M. Charcosset à M. Roudaut

Mme Le Bodic à M. Célard

Absente : Mme Ménahèze

Secrétaire de séance : Thierry Duranton

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 27

Absent : 1

Nombre de pouvoirs : 5

Votants : 32

2026-10-01 N°RH 120/2026 – AJUSTEMENT DU REGLEMENT DES ASTREINTES DU PERSONNEL COMMUNAL – service Cuisine Centrale

Monsieur le Maire expose le bordereau suivant

Il est rappelé que par délibération prise en mai dernier, le conseil municipal a amendé le dispositif des astreintes du personnel communal.

Depuis lors il a été décidé de compléter ce dernier en instaurant une astreinte pour le personnel de la cuisine centrale pour répondre à des urgences de distributions alimentaires pour l'EHPAD Roz Avel les soirs, week-end et jours fériés, et également, pour répondre aux urgences en cas de souci techniques des appareils de froid ou des fours de cuisson lente utilisés en dehors des temps de présence du personnel de la cuisine centrale.

Tel est donc l'objet du présent bordereau.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (une abstention : M. Célard)

APPROUVE la modification du règlement des astreintes tel que cela est défini ci-dessus et joint en annexe.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le

ID : 056-200055952-20261001-2026_120_DEL-DE

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer toutes les modifications.

A Theix-Noyal, le 01^{er} octobre 2026

A large, stylized handwritten signature in blue ink, likely belonging to Christian Sebille, is written over the official stamp.

Le Maire,

Christian SEBILLE